

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 janvier 2013

Le Maire ouvre la séance à 20h30 en présence de Mesdames et Messieurs les conseillers :

Martine BIAIS, Jean BERGER, Guy BOUCHET, François BOCK, Jean-Jacques CHEVRIER, Jacques DEMELLIER, Robert DENIS, Jacques ELIAS, Claude FERRON, Annie FULIGNI, Francis GUICHARD, Monique GUILLEMINEAU, Bernard HIPPEAU, Christelle PINEAU.

Absents excusés avec pouvoir : Valérie HABERBUSH, François GUYOT, Dominique NEVEUX.

Absent excusé sans pouvoir : Arnaud LELONG.

Secrétariat : Madame Nicole BIRE.

### 1 - Réception de Sandrine PERRON, bibliothécaire.

- Madame PERRON présente le bilan technique de la bibliothèque de Gençay.
- *Le nombre de lecteurs, de prêts et de visiteurs en évolution constante depuis 7 ans.*

Année	Lecteurs	Visiteurs	Prêts
2006	243	1897	5770
2012	434	5240	11293

- *La dynamique s'explique en particulier par les efforts importants de la commune :*
  - Évolution du budget d'acquisition.
  - Création d'un emploi et augmentation du temps de travail salarié.
  - Informatisation de la bibliothèque.
  - Restructuration des locaux.
  - Création d'un budget animation.
- *Limites de l'activité :*
  - Horaires d'ouverture restreints.
  - Étroitesse des lieux.
  - Manque de personnel.
- *Madame PERRON propose 3 scénarii pour développer la bibliothèque :*

Scénarii	Actions	Avantages	Inconvénients	Conclusions
1	Créer à l'étage un espace professionnel	Facilité de mise en œuvre. Coûts faibles de transformation	Problème d'étroitesse non résolu. Pas d'évolution possible	Ne répond pas aux attentes des lecteurs. Développement limité
2	Créer à l'étage un espace de consultation. Imaginer un espace professionnel	Espace dédié aux usagers confortable Facilité d'accueil des classes/groupes. Utiliser l'étage pour des expositions	Nécessite plus de personnel pendant les permanences. Bibliothèque sur 2 niveaux Espace restreint. Coûts plus élevés (Aménagement des lieux et besoin en ressources humaines supplémentaires)	Problème d'accessibilité et d'occupation des locaux en // avec le centre culturel.  Accès ascenseur

3	Redéfinition des espaces culturels	Meilleure visibilité de l'offre culturelle. Mutualiser les coûts (moyens humains et matériels).	Coûts élevés de la transformation. des espaces. Cohabitation entre CCLM et Bibliothèque ?	Définir une politique culturelle globale.
---	------------------------------------	--	--	---

- Conclusion : une étude avec tous les acteurs doit être menée (Communauté de communes , Centre Culturel, Bibliothèque et Municipalité).

## **2 - Réunions et manifestations prévues en février 2013.**

- Document joint en annexe.

## **3 - Approbation du procès-verbal du 29 novembre 2012.**

- Le procès-verbal est validé par la totalité des membres présents du conseil.

## **4 - Informations communales.**

### 4.1 - Travaux en cours.

- Gendarmerie : poursuite des travaux.
- Carrefour du Palateau.
- L'aménagement du carrefour est en cours, prévision fin de travaux en semaine 12,
- Réception du devis pour enfouissement des lignes téléphoniques : 7500 €,
  - Station d'épuration.
- Remplacement des arbres morts.
  - Préparation budget 2013.
- Lister les travaux et demande de devis.
  - Bâtiments - Voirie - Véhicules - Matériels - etc.

### 4.2 - Maison de santé.

- Réunion du 22 janvier :
  - Sont présents : les professionnels de santé, les représentants de la Communauté de communes et de la municipalité de Gençay.
  - Présentation du projet : le projet médical rédigé par les professionnels de santé rassemble près de 15 personnes appartenant à 4 professions médicales, ce nouveau schéma nécessite une structure de 300 à 400 m<sup>2</sup> ; avec cette nouvelle donnée, l'ancien garage des pompiers (190 m<sup>2</sup>), ne convient plus.
  - Nouvelle proposition : sur la zone artisanale de Verneuil, SERGIE construit un bâtiment à toiture photovoltaïque, ce bâtiment pourrait être aménagé et loué à des fins artisanales ou commerciales.
- Réunion du 29 janvier :
  - Sont présents : les professionnels de santé, les représentants de la Communauté de communes et de la municipalité de Gençay.
  - En raison de l'incertitude sur la nocivité des ondes électromagnétiques générées par les onduleurs électriques, le projet d'aménagement de la maison de santé dans le bâtiment " SERGIE " est abandonné.
  - Deux professionnels de santé se sont retirés du projet, en conséquence le projet doit être réactualisé (redimensionnement du bâtiment, etc.)
  - Il convient donc de s'orienter vers la construction d'un immeuble qui pourrait être situé dans la zone Artisanale de Verneuil.
  - Projet porté par la C. Communes : coûts financiers, m<sup>2</sup> construit tout compris évalué à 1900 € HT.

- *L'urgence est de trouver et de proposer de nouvelles offres d'implantation de la maison de santé publique.*

- *Les élus confirment que les collectivités ne peuvent s'engager qu'avec la certitude que le projet sera mené à terme par les professionnels de santé. Il convient que ceux-ci créent la structure juridique qui fera l'objet d'une convention avec la collectivité assurant la maîtrise d'ouvrage.*

#### 4.3 - Population légale 2013.

- Population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2013.
  - Population municipale..... = 1773
  - Population comptée à part.. = 71
  - Population totale..... = 1844
  - Population 2007 ..... = 1667
- *La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.*

#### 4.4 - État des impôts 2012.

Taxes principales		Montant en €	Observations
Taxe habitation	<b>TH</b>	297119	
Taxe habitation sur locaux vacants	<b>THLV</b>	1630	
Taxe sur foncier bâti	<b>TFPB</b>	238171	
Taxe sur foncier non bâti	<b>TFPNB</b>	6880	
Taxe additionnelle sur foncier non bâti	<b>TA-FNB</b>	1479	
Cotisation foncière des Entreprises	<b>CFE</b>	31935	Vérifier le montant avec les années précédentes
Taxe sur valeur ajoutée des Entreprises	<b>CVAE</b>	36537	Vérifier le montant avec les années précédentes
Taxe station radio	<b>IFER</b>	4080	Vérifier le montant avec les années précédentes
Taxe sur les surfaces commerciales	<b>TASCOM</b>	50306	Vérifier le montant avec les années précédentes
Total		<b>668137</b>	

#### 4.5 - Cimetière.

- Reprise des tombes en état apparent d'abandon.
  - Prévoir un panneau d'affichage.
  - Commander un plan plastifié.
  - Créer 2 ossuaires : une pour les tombes perpétuelles et une pour les tombes trentenaires et cinquantenaires.
  - 50 tombes répertoriées.

#### 4.6 - Réforme des rythmes scolaires.

- Enjeux de la réforme : améliorer les apprentissages des enfants.
- Les résultats des élèves ne sont pas satisfaisants, le niveau de lecture est inférieur au niveau moyen des élèves européens.
- L'organisation actuelle du temps scolaire est un des facteurs qui contribue à cette situation.
- Les élèves en France ont 144 jours de classe contre 187 en moyenne dans les autres pays de l'OCDE.

- La réforme des rythmes à l'école primaire doit permettre de mieux répartir les heures de cours sur la semaine.
- La réforme vise à assurer un meilleur équilibre du temps scolaire et du temps périscolaire en favorisant les activités sportives, culturelles, artistiques.
- A Gençay, un questionnaire a été adressé à l'ensemble des familles : 39 familles avec 56 enfants concernés ont répondu au questionnaire suivant :

<b>Analyses du questionnaire</b>		
Êtes-vous favorables à la semaine de 4,5 jours ?	OUI : 14	NON : 25
Souhaitez-vous un transport scolaire le mercredi matin ?	OUI : 5	NON : 34
Souhaitez-vous un service de restauration le mercredi ?	OUI : 18	NON : 15
Vos enfants iront-ils à la garderie du matin ?	OUI : 10	NON : 27
Vos enfants iront-ils à la garderie du soir ?	OUI : 21	NON : 15

<b>Nombre d'enfants concernés</b>							
Maternelle PS	Maternelle MS	Maternelle GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
8	3	8	4	10	11	6	6

<b>Communes concernées avec nombre d'élèves</b>							
Gençay	St Maurice	Sommières	Brion	Marçay	Marnay	La Ferrière	Magné
39	1	1	8	2	1	3	1

- Une aide financière de 50 € par élève inscrit à l'école sera accordée aux collectivités qui appliqueront la réforme dès la rentrée prochaine, avec un projet éducatif territorial.
- *Concertation et réflexion sont à mener sur l'ensemble des mesures à mettre en place pour être opérationnelle ou pas pour la rentrée prochaine.*

## **5. Délibérations**

### 5.1 - Syndicat du val de Clouère.

- Convention : Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2012/2016 : il a été convenu que la commune de Gençay accepte de verser la somme de 2248 € par an pendant 10 ans au Syndicat Mixte d'aménagement du Val de Clouère pour réaliser le prochain CTMA signé avec l'Agence de l' Eau Loire Bretagne.

***Les membres du conseil donnent une suite favorable au CTMA et demandent au maire de bien vouloir signer la convention.***

### 5.2 - Foires de Gençay.

- Revalorisation de tarif des droits de place :  
Le tarif actuel n'a pas évolué depuis le 1er janvier 2009, le concessionnaire FRERY propose d'actualiser à dater du 1 er mars 2013 ses barèmes de prix (+ 10 %).

Commerçant abonné	ml	0,55 €
Commerçant non abonné	ml	0,82 €
Minimum de perception	forfait	5,40 €

- Le maire propose au conseil municipal d'appliquer le même taux sur le prix du loyer foires.

Loyer annuel 2012	12652,00 € HT
Loyer annuel à dater du 1 <sup>er</sup> mars 2013	13917,20 € HT

***Le conseil municipal approuve la proposition du maire de réactualiser le montant du loyer foires de 10 %***

5.3 - Remplacement du véhicule électrique Matra Gem.

- Les batteries électriques doivent être remplacées, par ailleurs, le véhicule présente des problèmes mécaniques importants. En conséquence, une étude économique a été réalisée sur le bien fondé de réparer, ou de remplacer le véhicule soit avec un moteur électrique ou thermique.
- L'étude démontre sans ambiguïté que sur le plan économique, le choix doit se porter sur l'achat d'un véhicule à moteur thermique.

***Les membres du conseil ont procédé au vote à main levée :***

- ***Pour l'achat d'un véhicule à moteur thermique = 13 voix***
- ***Pour l'achat d'un véhicule à moteur électrique = 4 voix***

5.4 - Entretien ménager des locaux de la gendarmerie.

- Mise à disposition d'un agent pour l'entretien ménager des locaux de la gendarmerie : révision de la base annuelle

Le maire présente la convention n° 212 RGPC 080 pour la réactualisation du forfait annuel basé sur un taux horaire.

Le taux horaire présenté est un taux sec et non chargé.

***En conséquence, les membres du conseil demandent au maire de bien vouloir faire recalculer le montant de la prestation.***

***Le conseil après rectification donne une suite favorable et charge le maire de signer cette convention et toutes les pièces relatives au dossier.***

5.5 - Demande de signature électronique pour la plate forme gérant les contrats aidés.

- Le maire informe le conseil municipal que les déclarations de salaire des agents en CAE et Emplois d'Avenir doivent être effectuées sur la plate forme SYLAE.

La société SSL EUROPA propose ses services pour un montant de 71,76 € TTC pour l'année 2013.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition globale de la société SSL EUROPA, charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la reconduction du contrat et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce dossier.***

5.6 - Contrat d'apprentissage.

- Objectif : favoriser le parcours d'un apprenti dans son parcours de formation par un contrat en alternance pendant 3 ans.

***Le conseil demande que soient vérifiées les aides financières (régionales et autres) et donne un accord de principe si le budget 2013 le permet.***

5.7 - Convention de gestion : Assurance CNP.

- Risques statutaires, le maire demande que soit reconduit et actualisé le contrat en cours.

***Les membres du conseil municipal valident la proposition et demandent au maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.***

5.8 – Recrutements.

- Remplacement d'un agent en congé maternité.

Le maire informe le conseil municipal que madame Alexandra SAGNOLE est en congé maternité depuis le 25 septembre 2012. et jusqu' au 25 mars 2013.

Le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement momentané de la personne en congé maternité (contrat CDD du 1er février au 30 mars 2013).

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition et charge le maire de recruter et de signer tous les documents nécessaires pour l'emploi d'un agent contractuel.***

- Remplacement d'un agent ASTEM partant à la retraite.

Le départ de l'agent au 30 juin 2013, nécessite la création d'un poste.

La question posée est de savoir si le poste à recruter nécessite un poste ASTEM ou d'un poste d'agent technique de 2ème classe .

***A la demande du maire, la question posée sera clarifiée et fera l'objet d'une délibération au prochain conseil.***

#### 5.9 - Remboursement location salle des fêtes (du 31/12/2012) par Total gaz.

- Total gaz reconnaît avoir livré avec retard l'approvisionnement en gaz propane le réservoir de la salle des fêtes générant un désagrément notable.

En conséquence Total gaz prend à sa charge, la location de la salle et le geste commercial du "Vieux Château", traiteur du réveillon du nouvel an à la salle des fêtes. Le montant du préjudice s'élève à 1094 €

Le " Vieux Château " nous informe qu'après remboursement de son geste commercial, le montant de celui-ci sera versé aux diverses associations de Gençay.

***Les membres du conseil municipal apprécient à la fois Total gaz pour réparation du préjudice subi et plus particulièrement le "Vieux Château" pour son action de bienfaisance auprès des associations.***

#### 5.10 - Remboursement formation 1er secours pour un agent communal de St Maurice.

- La collectivité de Gençay a réglé la totalité de la formation 1<sup>er</sup> secours pour les agents de Gençay et de St Maurice.

Le maire propose que St Maurice rembourse le montant des frais de formation de son agent.

***Le conseil municipal donne son accord et demande au maire d'engager la procédure de remboursement.***

#### 5.11 - Schéma de cohérence territoriale Sud Vienne.

- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Gencéen pour la prise de compétence SCOT.

• A ce jour la Communauté de Communes n'a pas la compétence liée à l'élaboration du SCOT, pour y parvenir, il est nécessaire de modifier les statuts comme suit :  
remplacer « Aménagement de l'espace » par « Élaboration, approbation, suivi, et révision du Schéma de Cohérence Territoriale » (SCOT).

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal optent pour la modification des statuts et demandent au maire de bien vouloir prendre les dispositions qui s'imposent à cet effet.***

#### 5.12 - Délibération autorisant le maire à engager des dépenses d'investissement.

- Le maire demande que lui soit accordé le pouvoir à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent). concerne :

- L'achat de 2 vitrines vitrage plexi-chocs pour le cimetière (devis 2M France) pour un

montant de **1147,32€HT**.

- Les honoraires ECP Urbanisme pour la révision simplifiée n°5 et modification n°3 du P.L.U. pour un montant de **3414,58€ HT**.

***Le conseil municipal donne au maire le pouvoir d'engagement pour honorer les dépenses d'investissement relatives aux 2 affaires précitées.***

5.13 - Carrefour du Palateau.

• Devis de la SADE pour la pose de fourreaux téléphoniques en tranchées rue Émilien FILLON et chemin BRUN pour un montant TTC de **7525,95 €**.

***Les membres du conseil après concertation acceptent le montant du devis et demandent au maire de bien vouloir signer le devis estimatif n°000013-1 de l'entreprise SADE.***

5.14 - Avenants construction de la Gendarmerie.

<b>Travaux non prévus au marché</b>				
Lots	Marchés	Avenants	Nature des travaux supplémentaires	Montant en € HT
1 4	Électricité	n°1	Alimentation électrique de la pompe de relevage	<b>8049</b>
4	Étanchéité	n°2	Conduit cheminée et fourreau VMC	<b>640,3</b>
3	Charpente	n°1	Fourniture et pose de cheminée avec embase	<b>1708,75</b>
Mission de coordination SPS SOCOTEC pour un montant de				<b>2070,00</b>

***Le conseil municipal après délibération autorise le maire à signer les avenants non prévus au marché ci-dessus présentés ainsi que la mission SPS par la SOCOTEC.***

5.15 - Chiens errants.

- Le maire informe les membres du conseil des désagréments et du danger des chiens errants sur la voie publique.
- Le maire propose d'établir une convention concernant les soins administrés aux animaux trouvés sur la voie publique de la commune de Gençay et nécessitant une intervention vétérinaire entre la Collectivité de Gençay et la clinique vétérinaire sise en Z.A de Galmoisin.
- Après lecture du texte de la convention, le maire demande de l'entériner.

***Les membres du conseil, après concertation valident les termes de la convention et donnent pouvoir de signature au maire.***

5.16 - 50ème anniversaire du traité de l'Élysée.

• Le traité de l'Élysée du 22 janvier 1963 ne doit pas être seulement célébré. Il constitue également une opportunité de réflexion pour préparer ensemble l'avenir de la relation et des jumelages franco-allemands.

***Les membres du conseil, après délibération, autorisent le maire à prendre des dispositions à cet effet..***

**6. Communauté de Communes.**

• Projet ZETA : valorisation des déchets verts, (remplacement du carbone fossile par carbone renouvelable).

- Fabrication de granulés par séchage naturel amélioré par soufflage au sol puis compression.
- Capacité de production : 3000 tonnes/an (production minimum pour rentabiliser le projet)
- Implantation sur le site du Poirier vert de 2 bâtiments (1 pour le stockage, l'autre pour la chaîne de production) : surface souhaitable 600m2 (bâtiment SERGIE?)
- Création d'emplois : 3 postes à plein temps.
- Si projet pilote, les aides publiques pourraient atteindre 50 à 60 % du montant du projet.
- Commercialisation du produit par ZETA.

## **7. Autres informations.**

### **7.1 - Courrier SIMER :**

- Certaines collectivités ont manifesté leur volonté de se retirer du syndicat, à cet égard le comité a chargé un bureau d'étude indépendant d'examiner et d'évaluer les conditions financières de retrait.

Résultats de l'étude :

<b>Résultats de l'étude : coûts du retrait</b>			
Commune	CCPG	Val de Clouère	SIAEP
23 441,00 €	13797 €	5977 €	5966 €

***Les coûts de retrait se passent de commentaires.***

### **7.2 - Courrier Vieux Château.**

- Les ruines du Château sont classées « monument historique ».
  - Si l'écroulement d'une muraille présente un danger, il est conseillé de prendre un arrêté de péril et d'établir un périmètre de sécurité, afin d'empêcher l'accès au public dans la zone dangereuse.
- L'église n'est pas protégée au titre des bâtiments historiques.
  - Il est conseillé de contacter un architecte spécialisé en matière de patrimoine monumental, qui puisse établir un diagnostic sur l'état de la construction.

### **7.3 - Demande d'un emplacement communal pour un camion à Pizzas.**

- Une pizzaiola sollicite l'obtention d'un emplacement communal pour s'installer avec son camion une fois par semaine.

***Les membres du conseil, après délibération et avoir procédé au vote à main levée ne donnent pas suite à la sollicitation.***

Prochain conseil le jeudi le 28 février 2013 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h30.

B.Hippeau